

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

### **LE 15 AVRIL 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saintlphonse-de-Granby, tenue le quinzième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cing (2025-04-15).

### <u> PRÉSENCES :</u>

e maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et nessieurs les conseillers François Vadnais, Benoit Isaia, Alexandre Picard, Gilbert Cabana et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffièretrésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

### **CONSTATATION DU QUORUM**

e maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

### 2025-04-064

### **QUVERTURE DE LA SESSION**

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;

SUR PROPOSITION Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la session ouvre à 19h30.

### 2025-04-065

### <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter.

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DÛMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE » :

### ORDRE DU JOUR

#### **CONSTATATIONS DU QUORUM** PRÉSENCES

**OUVERTURE DE LA SESSION** 

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – MARS 2025

CORRESPONDANCE

Dépôt des États financiers 2024.

Rapport verbal - Directrice générale/greffière-trésorière - Mars 2025.

ADMINISTRATION

Autorisation des comptes à payer en avril 2025 et autres comptes payés affectant l'année 2025. Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain.

Tous sujets relatifs - Publicité, subvention, achat.

Tous sujets relatifs - Renouvellement des assurances de la municipalité.

Tous sujets relatifs – Ventes de garage regroupées.

Tous sujets relatifs - Rue Céline et rue Sylvain.

13.0 Tous sujets relatifs - Chemin de la Grande-Ligne.

14.0 Tous sujets relatifs - Amibus

15.0 Tous sujets relatifs - Personnel.

Tous sujets relatifs - Entente Ange-Gardien. Tous sujets relatifs - Partenariat avec Ange-Gardien pour une étude géotechnique.

18.0 Tous sujets relatifs – Appui à la politique régionale des sentiers de randonnée péde AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS Tous sujets relatifs - Appui à la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie.

19.0 Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.

VOIRIE MUNICIPALE

### HYGIÈNE DU MILIEU (environnement)

### URBANISME 20.0 Tous

Tous sujets relatifs – Adoption du règlement 440-2025.

2 .0 Tous sujets relatifs – Avis de motion 441-2025.

22.0 Tous sujets relatifs - Heures d'ouverture maison des jeunes.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

## <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 MARS 2025</u>

**Document soumis :** Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 18 mars 2025 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 18 mars 2025 est ADOPTÉ tel que rédigé et soumis.

### **CORRESPONDANCE**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière

### 2025-04-067

### **DÉPÔT AU CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS 2024**

La directrice générale/greffière-trésorière procède au dépôt du rapport financier 2024 et Monsieur Jean-Yves Trottier, vérificateur pour la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, en provenance de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente aux membres du conseil le rapport financier 2024.

### 2025-04-068

## <u>RAPPORT VERBAL MARS 2025 - DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIERE</u>

Soumis au conseil: Rapport verbal du 15 avril 2025 par Annie Lessard, directrice générale/ greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

### IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir entendu le rapport verbal de Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière, du 15 avril 2025 sur les autorisations de dépenses et la situation financière de mars 2025.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que dit.

### 2025-04-069

## APPROBATION DES COMPTES PAYABLES EN AVRIL 2025 & AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2025

Soumis au conseil: Comptes payables en avril 2025 et autres comptes payés affectant l'année 2025;

SUR PROPOSITION de François Vadnais DÛMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

### IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois de mars 2025 sont ratifiés par le conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes payables en avril 2025 et ce, tels que soumis et autorise le paiement.

QUE ce conseil approuve les autres comptes payés affectant l'année 2025.

### **VENTE ET ACHAT DE TERRAIN**

Aucun sujet.

### 2025-04-070

## <u>AUTORISATION</u> <u>DE</u> <u>PUBLICITÉ</u>, <u>SUBVENTION</u>, <u>ACHAT</u>, <u>MANDAT/AVRIL 2025</u>

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard** 

DÛMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

### IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes :

- 1. H20 Innovation Inc; foot valve: 295,00.-\$, plus tx;
- 2. Goliax; pancarte de rue; 3 764,98.-\$, plus tx;
- 3. Permaroute: réparation asphalte rang Parent, Grande-ligne et principale; 29 700,00.-\$, plus tx;
- 4. Permaroute: réparation asphalte diverses routes : 9 450,00.-\$, plus tx;
- 5. Ligne maska: lignage de rue: 17 280,85.-\$, plus tx;
- 6. Atelier JL Tech Inc.: Banc, table et poubelle pour parc Langevin; 14 829,00 \$. -\$, plus tx;
- 7. Groupe Guérin; entretien Osmose; 1 650.70.-\$, plus tx;
- 8. Enviro5: pompage et nettoyage de bassin; 7 458,33.-\$, plus tx;

QUE la somme requise pour le paiement du point 8 soit, le nettoyage du bassin, soit pris à même le poste 59-130-13.



No de résolution

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ DU 12 MAI 2025 AU 12 MAI 2026 ET ASSURANCE AUTOMOBILE DU 12 MAI 2025 AU 12 MAI 2026 AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) & ASSURANCE ACCIDENT-CADRES ET DIRECTION

Soumis au conseil : Facturation du 26 février 2025 de FQM assurances;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby fait partie de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité accepte la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) datée du 26 février 2025 concernant les assurances générales de la municipalité couvrant la période du 12 mai 2025 au 12 mai 2026 ainsi que les assurances automobiles pour la période du 12 mai 2025 au 12 mai 2026, au coût approximatif de 92 918.14.-\$, taxes incluses, et ce, avec la police Assurance Accidents Cadres et Direction et Assurance accident bénévoles.

QUE, dans ces conditions, ce conseil autorise le paiement nécessaire de la prime.

2025-04-072

## <u>AUTORISATION DU CONSEIL – VENTES DE GARAGE REGROUPÉES, ANNÉE 2025</u>

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DÛMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise deux ventes de garage regroupées pour l'ensemble de la municipalité qui aura lieu dans le stationnement de la mairie, aux dates suivantes :

1. le 24 mai 2025 de 7h30 à 16h00 ; reporté le 25 mai 2025, en cas de pluie ;

2. le 13 septembre 2025 de 7h30 à 16h00; reporté le 14 septembre 2025, en cas de pluie.

QUE ces ventes de garage sont ouvertes gratuitement à tous les propriétaires de la municipalité, avec preuve d'identité. Ces derniers fournissent leur matériel nécessaire : tables, chaises, etc.

QUE ces différentes activités soient annoncées dans un journal et qu'une annonce soit transmise à chaque propriété.

2025-04-073

### DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CELINE ET SYLVAIN

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de réfection de la rue Céline et Sylvain;

ATTENDU que la municipalité a mandaté l'ingénieur Dave Williams pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que ladite firme a déposé les plans et devis pour soumissions en date du 8 avril 2025;

**ATTENDU** que le règlement 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard DÛMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les plans et devis de l'ingénieur Dave Williams datés du 8 avril 2025.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffièretrésorière à lancer l'appel d'offres sur SEAO pour la réfection de la rue Céline et Sylvain.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 6 mai 2025 à 11h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ormules Municipates - No 5614-MST



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

### DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de réfection du Chemin de la Grande-Ligne;

ATTENDU que la municipalité a mandaté l'ingénieur Dave Williams pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que ladite firme a déposé les plans et devis pour soumissions en date du 8 avril 2025;

ATTENDU que le règlement 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

### SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DÛMENT APPUYÉ par François Vadnais

### IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les plans et devis de l'ingénieur Dave Williams datés du 8 avril 2025.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffièretrésorière à lancer l'appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs pour la réfection du chemin de la grande-Ligne.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 6 mai 2025 à 11h30 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2025-04-075

# ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO. 2025-02-034 CONCERNANT AMIS-BUS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF, NOLISÉ ET D'URGENCE / ANNÉE 2025 & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE la résolution no. 2025-02-034 contient un manque d'information concernant la personne substitut;

ATTENDU QUE la résolution no. 2025-02-034 doit être abrogée et qu'une nouvelle résolution sera adoptée;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DÛMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil abroge la résolution no 2025-02-034 concernant ami-bus pour le transport collectif, nolisé et d'urgence.

2025-04-076

### AMIS-BUS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF, NOLISÉ ET D'URGENCE / ANNÉE 2025 & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QU'à une séance régulière des membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby tenue le 15 avril 2025;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard** 

DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

### IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil confirme la participation de la municipalité de Saint-Alphons-de-Granby au transport adapté et qu'elle désigne la ville de Granby comme Ville mandataire.

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires d'Ami-Bus Inc. pour l'année 2025 et la tarification exigée par Ami-Bus Inc., soit de 5,75\$ du passage, 110\$ pour le livret de 20 passages, 208\$ pour celui de 40 passages et la gratuité chez les enfants de 6 ans et moins.

QUE ce conseil confirme le mandat donné à Ami-Bus Inc. pour <u>les transports</u> <u>adapté</u>, <u>collectif</u>, <u>nolisé et d'urgence</u>; soit tel que décrit dans l'«Entente-services en transport de personnes» signé par la Ville pour l'année 2025.

QUE ce conseil confirme une contribution financière de 19 926.-\$ pour l'année 2025



No de résolution

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil mandate monsieur Gilbert Cabana pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration d'Ami-Bus Inc et en cas d'absence monsieur Bertrand Dubé est également autorisés à représenter la municipalité.

QUE ce conseil mandate le maire monsieur Marcel Gaudreau et la directrice générale/greffière-trésorière à signer tout document donnant suite à la présente. En leurs absence (s) le maire suppléant et/ou la directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe sont également autorisés à signer.

2025-04-077

### DÉCISION DU CONSEIL – NOMINATION DE MADAME VANESSA CHAMPAGNE LÉTOURNEAU AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Soumis : Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière;

ATTENDU QUE, suite au départ de madame Nancy Bouvier, Madame Vanessa Champagne Létourneau accepterait d'assumer la fonction de directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe auprès d'Annie Lessard, directrice générale/greffière-trésorière et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'avoir une entente contractuelle avec madame Vanessa Champagne Létourneau pour ce poste;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

### IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil nomme Madame Vanessa Champagne Létourneau à titre de directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

QUE ce conseil accepte le rapport de la directrice générale/greffière-trésorière et entérine l'entente contractuelle liant la municipalité à madame Vanessa Champagne Létourneau au poste de directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe à compter du 1 mai 2025.

**QUE** le maire monsieur Marcel Gaudreau, madame Suzanne Choinière mairesuppléant et madame Annie Lessard, directrice générale/greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2025-04-078

### <u>DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / PRÉPOSÉ</u> AU PARC

Soumis au conseil: Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures; SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l'engagement de personnel de préposé au parc monsieur Théo Bockus selon le rapport soumis par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures; et ce, pour la saison estivale 2025.

### 2025-04-079

### <u>DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / PRÉPOSÉ</u> AU PARC

Soumis au conseil: Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures; SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l'engagement de personnel de préposé au parc monsieur Gaël Giugovaz-Guérin selon le rapport soumis par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures; et ce, pour la saison estivale 2025.

### 2025-04-080

## DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / PRÉPOSÉ

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures; SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l'engagement de personnel de préposé au parc monsieur Émile St-Onge selon le rapport soumis par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures; et ce, pour la saison estivale 2025.

Formules Municipales - No 5614-MST



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

## DÉCISION DU CONSEIL -MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN POUR LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE

ATTENDU QU'UNE demande d'aide financière a été déposée au PAVL (programme d'aide à la voirie locale) en 2024 par la Municipalité de Saint-Alphonse de Granby, par l'entremise de Tetratech pour le projet de réfection du Chemin de la Grande-Ligne;

ATTENDU QUE les municipalités d'Ange-Gardien et de Saint-Alphonse de Granby ont conclu une entente concernant l'entretien de ladite route selon laquelle la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est responsable de l'entretien et en contrepartie, la Municipalité d'Ange-Gardien doit verser une contribution financière annuelle à cet effet à Saint-Alphonse de Granby;

ATTENDU QUE les municipalités d'Ange-Gardien et de Saint-Alphonse de Granby considèrent qu'il y a lieu de revoir l'entente actuelle puisque le projet de réfection du Chemin de la Grande-Ligne consiste en des travaux généraux, des travaux de drainage (changement de ponceaux) et des travaux de surface (pulvérisation et pavage) dépassant les limites d'application de l'entente actuelle; SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

### IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby mandate Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l, conjointement avec la municipalité d'ange-gardien ,à préparer un projet d'entente à intervenir entre les municipalités d'Ange-Gardien et de Saint-Alphonse-de-Granby lequel devra prévoir une répartition équitable du coût des travaux du projet de réfection du Chemin de la Grande-Ligne à être déposé dans le cadre de l'appel de projets 2025 du PAVL (programme d'aide à la voirie locale), ainsi qu'une répartition équitable des coûts d'entretien dudit chemin pour les années subséquentes.

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby assumera la moitié des frais encourus pour la préparation de l'entente avec la municipalité d'Ange-gardien.

### 2025-04-082

### DÉCISION DU CONSEIL -PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ANGE GARDIEN POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE

ATTENDU QUE la municipalité d'Ange-gardien a demandé des soumissions pour l'octroi d'un mandat d'étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale concernant le chemin de la grande-ligne.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ange-Gardien a reçu 2 soumissions; ATTENDU QUE les municipalités d'Ange-Gardien et de Saint-Alphonse-de-Granby ont une entente concernant l'entretien de ladite route et qu'il est convenu que la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'engage à payer la moitié des coûts de l'étude;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby confirme qu'elle assumera la moitié du coût de l'étude conjointement avec la municipalité d'ange-gardien.

### 2025-04-083

## <u>DÉCISION DU CONSEIL -APPUI À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE</u>

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisir Estrie et Les Sentiers de l'Estrie ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (« politique régionale »):

ATTENDU QUE ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC de La Haute-Yamaska a pris part, notamment en siégeant sur le comité consultatif du projet;

ATTENDU QUE l'objectif de cette politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire;



No de résolution

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU QUE ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier six orientations communes prioritaires, soit:

- 1. La connectivité des sentiers;
- 2. La pérennité des sentiers;
- 3. L'accès à la nature;
- 4. La conservation des milieux naturels;
- 5. Les aménagements et les pratiques responsables;
- 6. La collaboration de l'ensemble des acteurs;

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre (« plan directeur »), permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses prientations;

ATTENDU QUE ce projet de plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires;

ATTENDU QUE l'Estrie s'avère la première région québécoise à se doter d'une telle Politique régionale en matière de sentiers de randonnée pédestre;

ATTENDU QUE cette politique régionale cadre avec l'une des quatre assises du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec, soit l'amélioration de l'accès à la pature en raison, notamment, de ses bienfaits sur la santé;

ATTENDU QUE cette politique régionale est cohérente avec l'objectif 4 du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), laquelle consiste à améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux conséquences des changements climatiques ainsi que la conservation des milieux naturels et de la biodiversité, notamment par la création de trames vertes et bleues (action 4.1);

ATTENDU QUE cette politique régionale s'accorde avec l'objectif 6.2 de la sixième orientation des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), visant à miser sur le potentiel récréotouristique régional et les attraits naturels, incluant les réseaux de sentiers récréatifs d'intérêt régional attente 6.2.1);

ATTENDU QUE la MRC a, par ailleurs, amorcé la révision de son schéma d'aménagement et de développement;

**\$UR PROPOSITION de Alexandre Picard** 

DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

L EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE d'appuyer la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie afin de démontrer l'engagement de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby envers les orientations établies par ladite politique régionale;

QUE de soutenir l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la politique régionale et ses orientations;

### <u>RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS</u> :

### INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport écrit sur les permis émis au cours du mois de mars 2025.

### <u>DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIERE</u>

La directrice générale / greffière-trésorière n'a pas de rapport pour les membres du conseil municipal.

2025-04-084

### <u> DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RÈGLEMENT 440-2025</u> MODIFIANT LE REGLEMENT NO G-100

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 18 mars 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même date;

**\$UR PROPOSITION de Bertrand Dubé** 

DÛMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

L EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil adopte le règlement no.440-2025 modifiant le règlement no. G-100 afin de modifier les infractions en matière de nuisance par le bruit, les conditions à respecter lors de feu en plein-air, les infractions en matière de stationnement et afin de réduire le délai de garde d'un animal mis en fourrière et de corriger ou préciser certaines définitions ou coquilles.

QU'UNE copie du règlement soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 441-2025 CONCERNANT LES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Avis de motion est par les présentes donné par **Benoit Isaia** que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption le Règlement no. 441-2025 concernant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

Le projet de ce règlement est également déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* 

2024-04-085

## <u>AUTORISATION DU CONSEIL – CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE DE LA MAISON DES JEUNES</u>

ATTENDU QUE ce conseil est d'accord pour modifier l'horaire de la maison des jeunes pour en adopter un nouveau, et ce, pour offrir un meilleur service aux jeunes de la municipalité;

ATTENDU QUE le changement des heures d'ouverture sera effet à compter du 18 avril 2025;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard DÛMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte que les heures régulières d'ouverture de la maison des jeunes soient maintenant réparties de la manière suivante :

- Vendredi: 18:00 – 22:30 - Samedi: 18:00 – 22:00

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h45 jusqu'à 19h50.

2025-04-086

### **CLÔTURE DE LA SESSION**

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités.

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h50.

Annie Lessard, d.g. et gref.-très. Secrétaire de l'assemblée Marcel Gaudreau, maire Président de l'assemblée